

Un ensemble de 22 CAAT occupant plus de 50 campus enseignent des métiers et dispensent une formation technique aux élèves qui n'ont pas l'intention d'aller à l'université. Bien que les CAAT n'aient pas été conçus en vue de recevoir les élèves qui désirent passer à l'université, certains diplômés sont parfois admis par les universités en deuxième ou troisième année d'un cours menant à l'obtention d'un grade. Les CAAT relèvent exclusivement du ministère de l'Éducation. Le Conseil des régents de l'Ontario, organe de 15 membres nommés par le gouvernement, formule des conseils au sujet de nouveaux programmes et autres questions. Chaque collège est une corporation distincte dirigée par un conseil d'administration de 12 membres. Outre les CAAT, il existe d'autres établissements postsecondaires non universitaires: quatre collèges de technologie agricole, une école d'horticulture, un collège de chiropraxie et un institut de technologie médicale.

Les 21 universités de l'Ontario décernant des grades offrent des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle menant à des grades, diplômes et certificats dans une grande variété de disciplines.

Manitoba

6.4.7

Le 1^{er} juillet 1978, les deux ministères provinciaux de l'Éducation et de l'Éducation permanente ont fusionné pour devenir le ministère de l'Éducation.

Plus de 90% des effectifs des écoles publiques relèvent, sur le plan administratif, de 47 conseils de divisions unitaires chargés de tout l'enseignement public primaire et secondaire dans leurs territoires de compétence. Certaines écoles situées dans des régions éloignées et d'autres écoles générales ne sont pas comprises dans ces conseils de divisions. Les divisions scolaires relèvent de conseils scolaires élus; les écoles spéciales sont administrées par un conseiller scolaire nommé par le Cabinet provincial. Rien n'est prévu pour les écoles séparées.

La fréquentation scolaire est obligatoire de 7 à 16 ans. Les études primaires-secondaires durent 12 ans et sont réparties de la façon suivante: six ans au primaire, trois ans au secondaire de 1^{er} cycle et trois ans au secondaire de 2^e cycle. Cependant, là où les effectifs sont peu nombreux, on préfère la formule huit ans au primaire et quatre ans au secondaire.

Les élèves de la formation professionnelle peuvent participer, soit à un programme commercial en vue d'un emploi, soit à un programme industriel. Ou encore, il est possible de terminer le programme d'entrée à l'université, et de faire ensuite une année supplémentaire dans un programme commercial particulier, ou dans le cas de ceux qui suivent le programme industriel, de consacrer la moitié du temps au programme d'entrée à l'université. Il existe également un programme préparatoire au marché du travail qui commence en 7^e année et se poursuit jusqu'en 10^e ou 11^e, et durant cette période les élèves reçoivent une partie de leur formation en cours d'emploi, dans une entreprise ou une industrie.

Trois collèges communautaires (Red River, Assiniboine et Keewatin) offrent des programmes de carrière terminaux et des cours de formation professionnelle au niveau des métiers. Rien n'est prévu relativement aux programmes de passage à l'université, mais il est arrivé que dans des circonstances spéciales des diplômés des programmes de carrière se soient vu accorder des crédits au titre d'un programme universitaire. La formation en sciences infirmières en vue du diplôme avec autorisation est dispensée par le collège de Red River ainsi que par cinq écoles hospitalières.

La province compte trois universités mais seulement la plus grande, l'Université du Manitoba, offre des études supérieures. De plus, quatre collèges, dont deux sont associés à des universités, décernent des grades aux élèves qui étudient en vue de devenir ministres de l'Église.

Saskatchewan

6.4.8

Deux ministères, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Éducation permanente, sont comptables de leur activité par l'entremise du même ministre, mais ont des structures distinctes. Le dernier a été créé en 1972 pour s'occuper du niveau postsecondaire.